



### Déclaration de la commission exécutive de l'Union départementale CGT du Cher relative au projet de Constitution européenne et aux enjeux européens

Séance du 31 Janvier 2005

La commission exécutive de l'Union départementale des syndicats CGT du Cher, réunie le 31 Janvier 2005, prend acte du résultat de la consultation des syndiqués du département et des débats qui l'ont accompagnée.

La commission exécutive de l'U.D. a réalisé la consultation des syndiqués, sur la position que doit adopter la CGT sur le projet de Constitution Européenne, de la manière suivante :

11 janvier 2005, tenue d'une journée d'étude départementale avec à l'ordre du jour :

- historique de la construction européenne
- les institutions européennes, la CES et l'implication de la CGT dans la CES
- présentation du projet constitutionnel
- mise en œuvre de la consultation des syndiqués.
- Chaque point développé faisant l'objet d'un débat.

Cette journée d'étude a rassemblé 130 militants, participation jamais atteinte et de loin dans le département lors d'une journée d'étude. Record quantitatif mais aussi qualitatif par le niveau des débats et l'intérêt des participants.

L'Union départementale a mis à disposition de chaque syndiqué un bulletin spécial de 8 pages pour aider ceux-ci à juger en toute connaissance de cause.

La préparation de la consultation s'est concrétisée par de multiples débats dans les syndicats particulièrement à l'occasion des assemblées de syndiqués de début d'année.

Les syndiqués ont été consultés par vote secret à partir de 3 bulletins :

- « La CGT doit se positionner CONTRE le projet de constitution européenne »
- « La CGT doit se positionner POUR le projet de constitution européenne »
- « La CGT NE DOIT PAS SE POSITIONNER sur le projet de constitution européenne »

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Inscrits (nombre de syndiqués actifs, retraités et demandeurs d'emploi) : 3459

Votants : 2087, soit 60,34 % des inscrits

Exprimés : 2082 soit 99,76 % des votants et 60,19 % des inscrits

Bulletins nuls : 5

Bulletins « la CGT doit se positionner CONTRE le projet : 1871, soit 89,87 % des exprimés et 54,09 % des inscrits



Bulletins « la CGT doit se positionner POUR le projet : 101 soit 4,85 % des exprimés et 2,92 % des inscrits

Bulletins « la CGT NE DOIT PAS SE POSITIONNER sur le projet : 110 soit 5,28 % des exprimés et 3,18 % des inscrits.

La commission exécutive apprécie cette consultation comme un moment fort de la démocratie syndicale dans le département. Jamais aucune consultation n'a eu lieu à cette échelle. Les résultats dégagent une nette majorité par rapport aux exprimés mais aussi par rapport aux inscrits.

Il est à remarquer que le bulletin « LA CGT NE DOIT PAS SE POSITIONNER ne recueille que 3,53% des exprimés.

C'est pourquoi, dans le respect de ce vote et au vu des débats dans les syndicats, la commission exécutive de l'Union départementale estime que la Confédération doit clairement s'opposer à ce projet dévastateur et invite le comité confédéral national à se prononcer nettement contre ce projet de constitution. Le rejet de celui-ci renforcerait les perspectives de luttes.

L'Union départementale du Cher affirme que la CGT ne doit pas s'arrêter à cette échéance. La CGT a la responsabilité de combattre la construction libérale de l'Europe conduite depuis le traité de Rome. Elle doit contribuer à construire une Europe ouverte, basée sur le progrès économique et social et l'expression démocratique de chaque peuple.

La CGT du Cher appelle les salariés à participer massivement à la journée d'action du 5 février 2005 pour la défense des 35 h, du pouvoir d'achat, de l'emploi, des garanties collectives et des services public et à préparer activement dans cette cohérence le temps fort européen du 19 mars 2005

Elle appelle les salariés à s'engager dans le débat et surtout à donner plus de force aux luttes sociales et la recherche de convergences revendicatives à tous les niveaux, dans le Cher, en France et en Europe.

Adopté à l'unanimité